



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

Date: 15 février 2023

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Examen à mi-parcours de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025)

Objet du document

Le présent document porte sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025) et du plan de mise en œuvre y relatif. Il fait suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 340^e session (novembre 2020) de demander au Bureau de lui présenter un rapport d'examen à mi-parcours de la stratégie et du plan de mise en œuvre en 2023. Cet examen permet au Conseil d'administration d'évaluer les progrès réalisés au titre des quatre piliers de la stratégie – i) services aux mandants; ii) partenariats pour la cohérence des politiques; iii) partenariats pour le financement; et iv) efficacité, résultats en matière de travail décent et transparence – et de guider le Bureau dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie. Le Conseil d'administration est invité à prendre note de l'examen à mi-parcours de la stratégie et du plan de mise en œuvre qui l'accompagne et à demander au Directeur général de tenir compte de ses orientations pour la phase suivante de mise en œuvre (voir le projet de décision au paragraphe 38).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat facilitateur A: Des connaissances faisant autorité et des partenariats à fort impact pour promouvoir le travail décent.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département des partenariats et appui aux programmes extérieurs (PARDEV).

Documents connexes: [GB.340/POL/6](#); [GB.341/POL/4](#); [GB.346/INS/8](#); [GB.347/PFA/1](#); [GB.347/INS/4](#).

► I. Contexte

1. En novembre 2020, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui présenter en 2023 un rapport d'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025) et du plan de mise en œuvre y relatif. Le présent rapport d'examen contient des informations sur les progrès réalisés au cours des trois années écoulées depuis le lancement de la stratégie – qui s'étend sur six ans (2020-2025) – et du plan de mise en œuvre qui l'accompagne.
2. Le présent rapport reprend les principaux éléments de la stratégie et du plan de mise en œuvre y relatif. Ce dernier est fondé sur les cadres de résultats existants de l'OIT, notamment sur les produits et les indicateurs définis dans les programmes et budgets concernés. Ce rapport d'examen apportera donc un complément d'information au Conseil d'administration et ne fera pas double emploi avec les autres rapports stratégiques qui lui sont soumis conformément à la pratique établie, tels que les rapports sur l'exécution du programme, les rapports d'évaluation, les études de synthèse et les méta-études sur l'efficacité de l'action menée par l'OIT pour réaliser le travail décent, ou encore les rapports relatifs à d'autres plans d'action de l'OIT.
3. Le rapport donne d'abord un aperçu général des progrès réalisés par le Bureau dans la mise en œuvre de la stratégie. Il fait ensuite le point sur les mesures prises par le Bureau au titre des quatre piliers de la stratégie – i) services aux mandants; ii) partenariats pour la cohérence des politiques; iii) partenariats pour le financement; et iv) efficacité, résultats en matière de travail décent et transparence. Enfin, il contient des propositions concernant la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan y relatif jusqu'en 2025.
4. Le présent rapport doit être lu conjointement avec d'autres documents soumis au Conseil d'administration à la présente session au titre des questions suivantes: Propositions de programme et de budget pour 2024-25 présentées par le Directeur général et Point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale.

Face aux défis actuels, l'efficacité de la coopération pour le développement doit être renforcée

5. Depuis la dernière discussion consacrée à cette question par le Conseil d'administration, le contexte dans lequel s'inscrit la coopération pour le développement a changé. Les multiples crises auxquelles le monde fait face aujourd'hui – conflits, persistance de la pandémie de COVID-19, crise du coût de la vie et changement climatique – modifient les intérêts géopolitiques et mettent le système multilatéral à l'épreuve. Cette situation a des conséquences sur la coopération pour le développement et accentue la nécessité de diversifier les types de financement et de partenariat. Les financements, en particulier aux fins de développement, sont soumis à des tensions et les partenaires financiers, du fait de contraintes budgétaires et politiques, peinent à maintenir le niveau de l'aide publique au développement. Bien que le montant total de l'aide publique au développement ait augmenté de 8,5 pour cent en 2021, les fonds correspondants ont principalement servi à financer la réponse au COVID-19 – dons de vaccins, aide humanitaire et soutien macroéconomique, par exemple¹. Les ressources

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «L'aide publique au développement (APD)».

disponibles sont encore très en-deçà du niveau requis pour que le système des Nations Unies pour le développement puisse remplir son mandat et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)².

6. Il importe plus que jamais d'instaurer une coopération pour le développement qui soit efficace et fondée sur les principes suivants: appropriation par les pays, gestion axée sur les résultats, inclusivité en matière de partenariats, transparence et responsabilité mutuelle. Lors du Sommet pour une coopération efficace au service du développement, tenu à Genève du 12 au 14 décembre 2022, les parties prenantes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ont réaffirmé leur volonté de traduire ces principes en mesures concrètes³.

► II. Examen

La coopération pour le développement: un moyen d'action essentiel de l'OIT

7. Sans la coopération pour le développement, l'OIT ne peut pas aider ses mandants à obtenir des résultats en matière de travail décent, en particulier au niveau national. Les activités de l'OIT dans ce domaine bénéficient à environ 120 pays et territoires. Toutes les ressources de l'OIT (contributions dues et contributions volontaires) servent à financer la réalisation des objectifs prioritaires de l'Organisation définis aux niveaux national et mondial en consultation avec les mandants. Pour la période 2020-2022, les contributions volontaires ont représenté près de la moitié des ressources totales allouées aux activités de l'OIT en matière de coopération pour le développement⁴.
8. Si le contexte de la coopération pour le développement a évolué depuis 2020, la stratégie et son plan de mise en œuvre n'ont rien perdu de leur pertinence. Lorsqu'il a pris ses fonctions en 2022, le Directeur général a réaffirmé que la coopération pour le développement contribuait de façon essentielle à la promotion de la justice sociale et du travail décent. Les éléments clés de la stratégie sont reflétés dans les Propositions de programme et de budget pour 2024-25, qui mettent l'accent sur la cohérence et le financement de l'aide multilatérale, les partenariats renforcés et la coopération pour le développement à l'appui des résultats stratégiques. Les quatre programmes d'action prioritaire – les transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle; les transitions justes vers des économies et des sociétés écologiquement durables; le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement; et le travail décent en réponse aux crises – sont étroitement liés aux programmes de développement des partenaires de l'OIT. Les programmes d'action prioritaire, de même que l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes (Accélérateur mondial), pourront contribuer à renforcer les activités de sensibilisation, la convergence des politiques et des financements, le financement de l'assistance du BIT et la coopération multilatérale, facteurs essentiels à la création de la Coalition mondiale pour la justice sociale.

² Dag Hammarskjöld Foundation, *Financing the UN Development System: Joint Responsibilities in a World of Disarray*, 2022.

³ Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, «2022 Effective Development Co-operation Summit Declaration», 14 décembre 2022.

⁴ Estimation fondée sur les dépenses réelles pour la période 2020-2022.

Progrès réalisés à ce jour et nécessité d'intensifier l'action pour accélérer l'obtention de résultats

9. D'après les conclusions d'une évaluation effectuée en 2021 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), l'OIT est considérée comme une organisation apportant au système des Nations Unies une valeur ajoutée notable du fait de sa structure tripartite au sein de laquelle sont représentés aussi bien les syndicats que les employeurs, de son expertise technique et de ses travaux relatifs aux normes du travail. Les programmes de l'Organisation s'appuient sur un éventail de plus en plus large de partenariats offrant d'importantes perspectives de croissance. On peut citer en particulier les partenariats avec les institutions financières internationales, qui renforcent l'impact des travaux normatifs de l'Organisation en contribuant à ce que les normes internationales du travail se traduisent par des mesures concrètes ⁵.
10. L'évaluation réalisée par le MOPAN en 2021 a abouti à la conclusion que l'OIT est un partenaire solide et une organisation capable de se remettre en question qui promeut le dialogue social au sein du système des Nations Unies et applique des procédures rigoureuses en matière d'évaluation et de gestion axée sur les résultats. Elle a toutefois fait ressortir, entre autres aspects, que l'Organisation doit améliorer la conception de ses interventions et s'atteler à des questions transversales, notamment l'environnement et le changement climatique, l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et la responsabilité envers les bénéficiaires finaux. L'OIT doit en outre mettre en place de nouvelles solutions pour renforcer ses capacités sur le terrain ⁶.
11. Le système interne du Bureau pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie a été mis en place à la demande du Conseil d'administration. Ce système permet d'améliorer le suivi des progrès accomplis et de favoriser les échanges sur la coopération pour le développement et les partenariats dans les différentes régions ainsi qu'entre les régions et le siège. À mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie, on peut affirmer que d'importants progrès ont été réalisés au titre de chacun des quatre piliers (voir tableaux 1 à 4). On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans les sections ci-dessous.

⁵ Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), «MOPAN Assessment of the ILO: Overview», 2021.

⁶ MOPAN, «MOPAN Assessment of the International Labour Organization (ILO)».

► III. Point sur les quatre piliers de la stratégie

III.1. Pilier 1: Services aux mandants

► **Tableau 1. Pilier 1: Résultat et domaines d'action**

Résultat: Les services aux mandants garantissent l'adhésion des pays ainsi que la pertinence, le ciblage précis, la durabilité et l'impact de l'action				
Domaine d'action 1: Fournir des services de coopération pour le développement qui répondent aux besoins de renforcement des capacités des mandants tripartites définis conformément aux priorités et aux plans de renforcement des capacités institutionnelles.	Domaine d'action 2: Renforcer l'appropriation, par les mandants, des programmes par pays de promotion du travail décent et des programmes et projets de coopération pour le développement en faisant en sorte que ceux-ci soient adaptés à leurs besoins.	Domaine d'action 3: Encourager la participation effective des mandants de l'OIT aux activités de programmation et de partenariat des Nations Unies au niveau des pays.	Domaine d'action 4: Intensifier et élargir le renforcement des capacités et les échanges entre pairs en vue de promouvoir le travail décent auprès des mandants et des autres partenaires dans le cadre des activités et des partenariats de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.	Progrès accomplis: La capacité des mandants à participer aux activités de programmation et de partenariat des Nations Unies au niveau des pays ainsi qu'aux activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans des domaines d'action ciblés a été renforcée. Il convient d'accélérer l'élaboration, à l'intention du personnel du BIT, de lignes directrices sur le renforcement des capacités des mandants de l'OIT et la participation de ces derniers à la conception et à la mise en œuvre des projets.

Des services adaptés aux besoins des mandants tripartites en matière de renforcement des capacités

- Conformément à la stratégie de développement des capacités institutionnelles à l'échelle de l'OIT, le Bureau élabore actuellement des lignes directrices sur le renforcement des capacités qui mettent l'accent sur l'évaluation des besoins et l'innovation. Pour assurer la prise en considération systématique, dans les évaluations, des activités de renforcement des capacités, le Bureau a mis au point en 2022 une note d'orientation ⁷ qui définit des obligations et principes communs pour l'évaluation de ces activités. Les conclusions de ces évaluations serviront à l'élaboration et à l'amélioration des futures initiatives de l'OIT en matière de renforcement des

⁷ OIT, *Guidance Note on the Evaluation of Capacity Development*, 2022.

capacités et d'assistance technique. Un programme spécialement conçu pour renforcer les capacités institutionnelles des organisations d'employeurs et de travailleurs est prévu dans les Propositions de programme et de budget pour 2024-25; il vise à consolider l'appui apporté par l'OIT aux organisations de partenaires sociaux, à mobiliser des ressources à cette fin et à renforcer les alliances avec les partenaires de développement.

Une appropriation accrue par les mandants

13. Il est essentiel que les mandants soient consultés au stade initial de la conception des activités de coopération pour le développement afin que celles-ci soient adaptées à leurs besoins et qu'eux-mêmes en soient parties prenantes. Davantage d'efforts doivent être faits, notamment au niveau national, pour promouvoir l'élaboration conjointe de ces activités et une collaboration plus étroite entre les mandants, l'OIT et les partenaires de développement pendant la phase de mise en œuvre. Le renforcement du soutien à la phase initiale de conception des propositions de projets et la mise en place d'un service d'assistance et d'une plateforme de conception collaborative font partie des processus institutionnels améliorés qui sont propices à une meilleure concertation à l'échelle du Bureau, notamment avec des spécialistes travailleurs et employeurs. Un soutien est également apporté à la participation des mandants à la gouvernance des activités de coopération pour le développement. Au 15 septembre 2022, 52 des 55 programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) en cours de mise en œuvre avaient mis en place un comité de pilotage tripartite chargé du suivi des progrès réalisés et des résultats obtenus.
14. Le dialogue social est essentiel pour garantir l'adhésion pleine et entière des mandants. Certains projets de coopération pour le développement ont pour objectif principal la promotion et le renforcement des capacités des mandants en matière de dialogue social, tandis que d'autres reposent sur une approche plus intégrée dans laquelle le dialogue social est un moyen d'action. Dans le cadre du plan d'action de l'OIT sur le dialogue social et le tripartisme pour la période 2019-2023, le Bureau a créé un groupe consultatif interne chargé de mettre au point des outils faciles à utiliser pour systématiser l'intégration du dialogue social dans les résultats stratégiques de l'OIT ainsi que dans les PPTD et les projets.
15. D'autres mesures doivent être prises, notamment dans le cadre du dialogue social, pour garantir la participation et l'adhésion pleine et entière des trois groupes de mandants à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets.

Participation effective des mandants de l'OIT aux activités de programmation et de partenariat des Nations Unies

16. À la 346^e session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2022), le Bureau a présenté un rapport sur la participation des mandants de l'OIT aux activités de programmation et de partenariat des Nations Unies, dans le cadre du point sur la réforme du système des Nations Unies⁸. À l'échelle régionale, l'OIT s'est employée à davantage sensibiliser les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à l'importance de la participation des partenaires sociaux aux analyses communes de pays et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Parallèlement, des outils ont été élaborés ou modernisés pour faciliter l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les activités des

⁸ GB.346/INS/8.

Nations Unies, dont certains, en cours de mise à jour, sont cités ci-après: plateforme de ressources «Le travail décent au service du développement durable»; manuel de référence pour les organisations syndicales sur la coopération des Nations Unies pour le développement durable et les programmes par pays de promotion du travail décent⁹; cours d'apprentissage en ligne pour les syndicats sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'Agenda du travail décent (475 participants inscrits), organisé en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin)¹⁰; module pédagogique commun des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, y compris les normes internationales du travail; module de formation sur les ODD et la réforme du système des Nations Unies dans une perspective Sud-Sud¹¹; et module pédagogique commun interinstitutions des Nations Unies relatif à la programmation axée sur les droits de l'homme, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur le principe exigeant que nul ne soit laissé de côté. Plus de 530 représentants de mandants ont également reçu une formation sur l'évaluation dans le contexte des ODD et du système des Nations Unie¹². Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies disposent d'un nouvel outil d'auto-évaluation qui vise à améliorer l'intégration des droits de l'homme, y compris les normes internationales du travail et les commentaires des organes de contrôle de l'OIT, dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le BIT fournit également un appui à l'établissement des rapports sur l'application des normes, dans le cadre duquel il explique l'utilité des normes et des commentaires des organes de contrôle au regard des priorités des pays en matière de développement. Il dispense à ce sujet des formations aux membres de son personnel et aux mandants dans les pays où des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable sont mis en œuvre, notamment dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Afrique, en collaboration avec le Centre de Turin.

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du travail décent

17. Les activités de promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ont renforcé la capacité des mandants à promouvoir l'accès au travail décent et ont ouvert la voie à de nouveaux partenariats, financiers et non financiers, avec le concours, entre autres soutiens, du Brésil, de la Chine, de l'Inde et du Panama. Depuis 2020, l'OIT, en collaboration avec le Centre de Turin, a lancé 70 projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire qui bénéficient à 85 pays répartis dans les cinq régions et dont les activités ont une portée mondiale. Ces projets ont favorisé les échanges entre pairs dans une grande variété de domaines – services de l'emploi, migrations, émancipation économique des femmes, politiques de l'emploi, développement des compétences, lutte contre le travail des enfants, emplois verts, ODD et réforme du système des Nations Unies, informalité, sécurité et santé au travail, tourisme durable et réduction des risques de catastrophe. L'OIT a en outre contribué à l'élaboration des recommandations du Mécanisme interinstitutions du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud publiées en 2021 ainsi qu'au suivi de la Conférence des

⁹ OIT, *Coopération des Nations Unies pour le développement durable et programmes par pays de promotion du travail décent: Manuel de référence pour les organisations syndicales*, 2021.

¹⁰ CIF-OIT, «Cours d'apprentissage en ligne pour les syndicats sur l'UNSDCF et l'Agenda pour le travail décent».

¹¹ Point de rencontre Sud-Sud, «E-course: Agenda 2030, the UN Reform and Decent Work with a South-South approach».

¹² OIT, «Evaluating the Decent Work Agenda in the SDG Era: A Training Programme for Constituents».

Nations Unies sur la coopération Sud-Sud organisée dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires, en favorisant les échanges entre pairs sur les bonnes pratiques et les outils via l'espace interactif du Point de rencontre Sud-Sud ¹³ et à l'occasion de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud 2022 ¹⁴.

III.2. Pilier 2: Partenariats pour la cohérence des politiques

► **Tableau 2. Pilier 2: Résultat et domaines d'action**

Résultat: Promotion du travail décent grâce à une plus grande convergence des politiques et à des capacités et un financement adéquats				
Domaine d'action 1:	Domaine d'action 2:	Domaine d'action 3:	Domaine d'action 4:	Progrès accomplis:
Promouvoir l'avantage comparatif de l'OIT et l'Agenda du travail décent au sein des partenariats, alliances et réseaux mondiaux multipartites, notamment en collaboration avec l'ONU aux niveaux mondial, régional et national.	Accroître la collaboration avec les institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales régionales de développement, pour assurer une plus grande cohérence des politiques ainsi que la concrétisation des résultats attendus en matière de travail décent dans les pays.	Renforcer les capacités des mandants et encourager la conclusion de partenariats entre l'OIT et les acteurs du développement en tirant parti des initiatives de financement ou des cadres de financement nationaux intégrés qui promeuvent le travail décent.	Renforcer la collaboration avec le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques (tels que les organisations non gouvernementales ou les universités) afin de tirer parti de leurs capacités, de leurs connaissances et de leur expertise pour réaliser les objectifs de l'OIT en matière de travail décent.	Des partenariats destinés à améliorer la cohérence et le financement des politiques ont été établis, au premier rang desquels figure l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale. Il est nécessaire de développer les services que l'OIT offre aux mandants en matière d'accompagnement et de financement des politiques et d'inclusion du travail décent dans les cadres de financement nationaux intégrés et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Promotion de l'avantage comparatif de l'OIT et de l'Agenda du travail décent au sein des partenariats, alliances et réseaux multipartites

18. L'OIT a noué des partenariats aux niveaux mondial, régional et national pour faire avancer les programmes sur l'emploi, la protection sociale, l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, les migrations, la finance sociale, les compétences, la sécurité et la santé au travail et la transition juste. Les mandants de l'Organisation collaborent avec un large éventail de partenaires, notamment au sein du système des Nations Unies pour développement, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et de nombreux autres acteurs. Ils participent à des travaux de recherche et à des activités de diffusion des connaissances et de renforcement des capacités, ainsi qu'à des programmes pilotes mis en œuvre au niveau national. Par exemple, le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ont élaboré un ensemble d'outils d'évaluation pour aider les partenaires à élaborer des analyses et des recommandations sur les politiques à mener, et à

¹³ Point de rencontre Sud-Sud.

¹⁴ «Global South-South Development Expo 2022».

les mettre en application; on peut citer aussi l'initiative Action climatique pour l'emploi, qui a créé un pôle d'innovation mondial sur la transition juste et un mécanisme pour le financement commun de l'assistance technique fournie à l'échelon des pays. Dans le cadre de l'Alliance 8.7 et en application de l'Appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants, 30 pays pionniers ont intensifié leur action dans le domaine du travail des enfants et du travail forcé, notamment en encourageant la coopération Sud-Sud dans le cadre de l'initiative régionale visant à mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au niveau régional, les partenariats multipartites ont été utilisés pour instaurer une collaboration avec des acteurs essentiels tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union africaine.

Renforcement de la collaboration avec les institutions financières internationales

19. Le Bureau a renforcé sa collaboration avec les institutions financières internationales, notamment les banques multilatérales régionales de développement. En 2021, par exemple, le BIT et le Fonds monétaire international sont convenus de promouvoir la concrétisation des cibles 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national) et 3.8 (parvenir à une couverture sanitaire universelle) des ODD, au moyen d'un cadre adapté, durable et solide pour le financement des systèmes de protection sociale, y compris des niveaux minimaux de dépenses sociales et de la protection sociale pour tous. Des efforts sont actuellement menés pour renforcer la coopération avec la Banque africaine de développement (BAfD), tant au niveau national qu'au niveau régional. Par exemple, le BIT et la BAfD ont mis au point conjointement un «marqueur d'emplois» visant à accroître l'impact des investissements de la BAfD sur l'emploi, outil dont les autres institutions financières internationales pourront s'inspirer pour leurs propres investissements. En 2022, le BIT et la Banque asiatique de développement ont noué un partenariat qui a pour objet de faire progresser le travail décent dans les pays de la région et met l'accent sur la protection sociale. La Banque asiatique de développement a par ailleurs fait appel à l'expertise du BIT en matière de principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre de ses travaux sur les normes sociales dans le financement des chaînes d'approvisionnement. En Amérique latine, le BIT a collaboré avec la Banque de développement de l'Amérique latine à l'amélioration des politiques nationales de développement des compétences en créant des cadres de qualifications nationaux. Enfin, le partenariat avec la Banque islamique de développement ¹⁵ a contribué à faire avancer les travaux de l'OIT dans les domaines de la recherche et des statistiques, du développement des capacités, de l'autonomisation des jeunes et de l'égalité de genre, ainsi que de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Associer les partenaires sociaux aux discussions sur le financement du travail décent

20. L'OIT soutient des travaux de recherche consacrés à l'élaboration de nouvelles stratégies de financement et de lignes directrices pour des cadres de financement nationaux intégrés plus inclusifs, à même de garantir la prise en compte du point de vue des partenaires sociaux dans l'établissement de budgets durables et de guider les décisions sur les politiques à mener. L'Organisation œuvre en outre à la diffusion des bonnes pratiques aux niveaux régional et sous-régional.

¹⁵ Banque islamique de développement, «[IsDB and ILO Sign MoU to Facilitate Cooperation](#)», 14 novembre 2022.

21. Les sessions de formation sur le financement du travail décent dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ¹⁶, organisées en collaboration avec le Centre de Turin, ont permis de renforcer la capacité des mandants à participer activement aux échanges sur les questions de financement et à accéder aux processus de financement sous-régionaux liés à l'Agenda du travail décent. Par son rôle de premier plan au sein de l'Accélérateur mondial, l'OIT est particulièrement bien placée pour promouvoir des solutions stratégiques intégrées et des priorités de financement en collaboration avec les mandants, les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Une collaboration accrue avec le secteur privé

22. L'OIT s'est employée, avec le concours d'entreprises et d'autres acteurs non étatiques, à améliorer la cohérence des politiques et de la coopération dans les chaînes d'approvisionnement des secteurs du textile et de l'agroalimentaire, notamment en Afrique et en Asie. Par ailleurs, son Réseau mondial «Entreprises et handicap» a renforcé sa capacité d'action dans les chaînes d'approvisionnement. Depuis 2020, 15 entreprises multinationales supplémentaires ont rejoint le réseau, portant à 36 le nombre total d'entreprises affiliées, et quatre réseaux nationaux «Entreprises et handicap» ont été créés avec le soutien du réseau mondial.

III.3. Pilier 3: Partenariats pour le financement

► Tableau 3. Pilier 3: Résultat et domaines d'action

Résultat: Les financements volontaires offrent au Bureau des ressources essentielles qui lui permettent de répondre aux besoins des mandants de manière stratégique et avec souplesse			
Domaine d'action 1: Mieux intégrer les activités de l'OIT en matière de coopération pour le développement dans le programme de travail de l'Organisation en mobilisant des ressources sur la base des besoins de financement clairement définis par résultat stratégique, thème principal ou pays/région.	Domaine d'action 2: Diversifier les sources et modalités de financement volontaire s'agissant des ressources non préaffectées ou affectées de façon relativement souple.	Domaine d'action 3: Multiplier et diversifier les sources de financement volontaire et les partenariats.	Progrès accomplis: Malgré une concurrence de plus en plus forte en matière de financement, les travaux de l'OIT ont bénéficié de niveaux de financement similaires à ceux des années précédentes, essentiellement sous la forme de contributions préaffectées. Davantage d'efforts devraient être faits pour diversifier les sources de financement volontaire, y compris auprès des institutions financières internationales, des sources nationales de financement, du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques, des nouveaux partenaires et des partenaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

¹⁶ Point de rencontre Sud-Sud, «Financement du travail décent: une perspective du Sud global».

Ressources mobilisées pour financer le programme de travail de l'OIT

23. Conformément au pacte de financement des Nations Unies, le Bureau a organisé deux dialogues structurés sur la question du financement, consacrés respectivement à la protection sociale ¹⁷ et au développement des compétences ¹⁸. Ces dialogues stratégiques réunissent des mandants, des partenaires de développement et de financement, ainsi que des fonctionnaires du BIT autour de besoins clairement définis en matière de partenariats et de financement, en vue de la concrétisation d'un résultat stratégique particulier ou de la mise en œuvre d'un programme de coopération pour le développement de grande envergure. Ces dialogues ont permis de diversifier les mécanismes de financement – multipartite ou commun – dont dispose l'OIT, d'accroître l'intérêt des partenaires de financement pour les modalités de financement propices aux gains d'efficacité et d'efficience, et de créer des conditions favorables à une action cohérente. Le Bureau mettra en pratique les enseignements tirés de ces dialogues dans son plan de mobilisation des ressources pour 2024-25, notamment au profit des thématiques traitées dans les programmes d'action prioritaire.
24. La communication est essentielle pour la mobilisation des ressources et les partenariats. Par le biais de la plateforme ILO Voices, de la série de vidéos intitulée «L'OIT en action» et, plus généralement, des témoignages relatifs aux résultats concrets obtenus, le Bureau mène une campagne de communication continue qui contribue à faire mieux connaître les programmes et projets de coopération pour le développement de l'Organisation et leur impact. L'objectif est de mettre en lumière les partenariats existants et de montrer aux partenaires potentiels que l'OIT est un partenaire de développement crédible et attractif qui utilise efficacement les ressources qui lui sont confiées. Ces actions de communication promeuvent les travaux liés à un résultat stratégique ou un thème principal donné et sont planifiées de façon à concorder avec des journées ou des manifestations internationales sur un sujet connexe ainsi qu'avec les questions relatives au monde du travail qui font l'actualité internationale. Des actions de communication stratégique illustrant l'avantage comparatif de l'OIT continueront d'être menées en 2023 et au-delà, notamment en lien avec les programmes d'action prioritaire.

Ressources non préaffectées ou affectées de façon relativement souple: une part minoritaire des contributions volontaires reçues par l'OIT

25. Les contributions volontaires de base (Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO)) et les fonds affectés de façon relativement souple représentent une part assez faible des financements volontaires dont bénéficie l'OIT, ceux-ci étant pour la plupart destinés à des projets spécifiques. Des efforts constants sont déployés pour promouvoir le CSBO auprès des partenaires de financement. Sur la période 2020-2022, le montant des contributions au CSBO reçues de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la France (qui a rejoint le groupe des partenaires contribuant au CSBO en 2020), de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède, s'est élevé à 50,9 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), soit une augmentation de plus de 17 millions de dollars É.-U. par rapport aux contributions volontaires reçues pendant la période 2017-2019. Le Bureau fait régulièrement le point sur les résultats et l'impact des investissements réalisés au titre du CSBO dans certains pays; à cette fin, il a par exemple organisé une visite virtuelle en Égypte en 2021 et une mission sur place en

¹⁷ OIT, «ILO's Global Flagship Programme on Building Social Protection Floors for All Launches its Second Phase, Extending Support to 50 Focus Countries and Aiming to Improve the Lives of 60 Million People», 7 octobre 2021.

¹⁸ OIT, «ILO Skills Structured Funding Dialogue».

Côte d'Ivoire en 2022, laquelle a par ailleurs été l'occasion de promouvoir le CSBO auprès de contributeurs potentiels ¹⁹. Le Bureau s'appuie sur les examens et les évaluations périodiques pour continuer d'améliorer l'utilisation stratégique des ressources du CSBO, notamment pour renforcer les partenariats et les financements à l'échelon national. Seuls quelques partenaires de financement font des contributions pouvant être affectées de façon relativement souple. Par exemple, la Suède soutient des questions transversales comme les interactions entre action humanitaire, aide au développement et consolidation de la paix, le changement climatique et l'égalité des genres, tandis que la Norvège finance les résultats stratégiques de l'OIT relatifs au dialogue social, aux compétences et à l'égalité des genres.

Stabilité des sources de financement volontaire

26. La solidité des partenariats de l'OIT s'est vérifiée au cours de la période 2020-2022, les partenaires de financement ayant continué de contribuer aux travaux de l'Organisation malgré les conséquences économiques négatives de la pandémie de COVID-19. Le montant total des nouvelles contributions volontaires approuvées ²⁰ pour la période 2020-2022 s'est élevé à un peu plus d'un milliard de dollars É.-U., avec une moyenne de 340 millions de dollars É.-U. par an, confirmant la tendance à la hausse observée depuis 2017. Dans l'ensemble, les domaines d'action ayant bénéficié des financements les plus importants durant la période 2020-2022 ont été la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, la protection sociale, les compétences, les investissements à haute intensité de main d'œuvre et le développement des entreprises.
27. Vingt partenaires de financement ont représenté à eux seuls près de 96 pour cent des contributions volontaires, les trois plus grands contributeurs étant la Commission européenne, les États-Unis d'Amérique et les Nations Unies. Conformément à la tendance observée de longue date, les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux restent la première source de financement volontaire, puisqu'ils représentent 59,7 pour cent du total des financements approuvés pour la période 2020-2022, suivis de la Commission européenne (15,9 pour cent) ²¹, des Nations Unies (12,4 pour cent), des partenariats public-privé (5,2 pour cent), du financement national du développement (4,7 pour cent) et des institutions financières internationales (2,1 pour cent). Le financement national du développement provient pour l'essentiel de pays en développement, y compris de pays à revenu intermédiaire (voir en annexe l'aperçu général des financements volontaires).

Mobilisation stratégique des ressources

28. Le Bureau a déterminé les partenariats et les financements à mettre en place selon une approche anticipative, fondée sur les réalisations attendues au titre de chaque résultat stratégique et les besoins correspondants. En ce qui concerne les financements provenant des Nations Unies, les efforts conjoints de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des PPTD et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable se poursuivront. Il s'agit notamment d'obtenir davantage de ressources pour les programmes conjoints des Nations Unies auprès des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des

¹⁹ OIT, «RBSA».

²⁰ Par exemple, les contributions approuvées en 2022 correspondent aux montants sur lesquels l'OIT et ses partenaires de financement se sont entendus moyennant la signature d'un accord en 2022.

²¹ Ce chiffre inclut les contributions d'autres organisations intergouvernementales, qui représentent moins d'un pour cent du total.

Nations Unies axés sur les ODD, les migrations, l'inclusion du handicap ou l'Accélérateur mondial. Le Bureau continuera de s'employer à établir des partenariats de financement interinstitutions avec les fonds et programmes des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ou le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Certains partenariats seront approfondis, par exemple ceux conclus avec le Brésil, la Chine, le Koweït et le Panama, et les initiatives en direction d'autres partenaires émergents seront intensifiées.

- 29.** L'attention renouvelée que porte l'OIT au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, l'investissement et le commerce ouvre de nouvelles possibilités de partenariat avec les acteurs privés et les acteurs non étatiques. Des mesures propres à accélérer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de haut niveau des partenariats public-privé de l'OIT²², telles que la simplification de la procédure d'approbation de ces partenariats, sans préjudice du principe de diligence raisonnable, seraient utiles à cet égard.
- 30.** Le BIT mettra à profit les différentes modalités de partenariat avec les institutions financières internationales, telles que la BAfD et la Banque islamique de développement, pour fournir une assistance technique aux États Membres, ou s'appuiera sur des dons provenant de fonds d'affectation spéciale thématiques, de dispositifs de soutien ou de fonds d'encouragement. Les garanties sociales, en particulier les principes et droits fondamentaux au travail, sont par ailleurs un domaine d'expertise de l'OIT dans lequel des partenariats avec les institutions financières internationales et les banques de développement, ainsi que les financements nationaux, pourraient être développés.

²² OIT, *Independent Evaluation of ILO's Public-Private Partnerships, 2008-2018*, septembre 2019.

III.4. Pilier 4: Efficacité, résultats en matière de travail décent et transparence

► Tableau 4. Pilier 4: Résultat et domaines d'action

Résultat: Amélioration de la qualité des activités de l'OIT en matière de coopération pour le développement pour ce qui est de l'importance attachée aux résultats, de l'efficacité, de la visibilité et de la transparence

Domaine d'action 1:	Domaine d'action 2:	Domaine d'action 3:	Domaine d'action 4:	Progrès accomplis:
Perfectionner la gestion axée sur les résultats au BIT en renforçant la responsabilité, le suivi, le système de présentation de rapports et la transparence quant à la manière dont les ressources sont utilisées et les résultats obtenus.	Poursuivre l'amélioration continue de la performance et de l'apprentissage institutionnels de l'OIT ainsi que de la capacité à fournir des services adaptés aux besoins des pays en généralisant l'utilisation des modèles de prestation de services existants et en introduisant de nouveaux à titre expérimental, notamment en consolidant et en déployant la capacité d'intervention d'urgence de l'OIT à l'échelle du siège, des bureaux extérieurs et du Centre de Turin.	Améliorer la performance institutionnelle en ce qui concerne la conformité avec les normes de l'OIT et des Nations Unies en matière de responsabilité, notamment dans le cadre de la coopération pour le développement, dans des domaines tels que la durabilité environnementale et sociale.	Permettre à l'OIT de mieux communiquer sur ses résultats et de mieux faire valoir son avantage comparatif au sein des partenariats de promotion du travail décent.	La performance du Bureau en ce qui concerne la transparence, les services fournis aux pays et la communication est, dans l'ensemble, satisfaisante, mais la stratégie de communication sur l'avantage comparatif de l'OIT au sein des partenariats, y compris l'élaboration d'un argumentaire, n'est pas encore mise au point. Il faut poursuivre les travaux sur le cadre de l'OIT pour la viabilité environnementale et sociale afin de renforcer la responsabilité à l'égard des bénéficiaires finaux, y compris au moyen de mesures de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Renforcement de la responsabilité, du suivi, du système de présentation de rapports et de la transparence

31. Le Bureau a fait des progrès sur le plan de l'optimisation des ressources et de la transparence. Depuis 2022, l'OIT publie davantage de données financières et de résultats conformément à la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) relative aux données. Le processus de publication de l'IITA, désormais automatisé, a permis d'améliorer la qualité et la fréquence des publications de données par l'OIT. Ces données sont à présent rendues publiques sur des plateformes en libre accès hébergées par l'IITA, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'ONU.

Cet accès amélioré aux données de l'OIT favorise une gestion adaptative et permet aux mandants, aux partenaires, aux bénéficiaires et au grand public d'utiliser ces données à des fins d'information, de coordination, d'apprentissage, de communication et de responsabilisation. Le Bureau continuera d'améliorer la qualité, l'exhaustivité et la fiabilité de ses données.

Amélioration de la performance, de l'apprentissage et de la souplesse institutionnels

32. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait qu'une certaine souplesse budgétaire est nécessaire. Le BIT a pris des mesures innovantes et proactives qui lui ont permis de faire preuve d'agilité à tous les niveaux, et a procédé notamment à un réaménagement du budget ordinaire et des contributions volontaires. Aujourd'hui, l'Organisation est mieux à même de promouvoir une culture de l'amélioration continue lui permettant de mettre en place des solutions rapides et innovantes pour assurer la continuité de ses services²³. Le Bureau intègre les enseignements tirés des évaluations dans les stratégies internes et veille à ce que ses politiques et interventions soient fondées sur des données probantes. Dans le cadre de son rapport d'évaluation annuel, il rend compte au Conseil d'administration de ses résultats en matière de performance et d'apprentissage institutionnels, et il continuera de s'attaquer aux problèmes systémiques pour optimiser son efficacité globale.
33. Les compétences du personnel sont essentielles à la performance de l'Organisation. Depuis 2020, le Bureau met à la disposition de son personnel, en collaboration avec le Centre de Turin, des parcours d'apprentissage sur la coopération pour le développement dont l'objectif est de doter les fonctionnaires de nouveaux outils, connaissances et compétences afin qu'ils puissent contribuer plus efficacement à l'établissement de partenariats multipartites, à la conception de projets de coopération pour le développement axés sur les résultats, à la diffusion des résultats obtenus et aux initiatives conjointes des Nations Unies, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud. En 2021, 1 536 fonctionnaires du BIT ont bénéficié de ces parcours d'apprentissage. Associées à la communauté de pratique en ligne sur la coopération pour le développement, les activités d'apprentissage à destination du personnel du BIT se sont poursuivies en 2022-23 sur de nouveaux sujets, par exemple la transparence au BIT.

Conformité avec les normes de l'OIT et des Nations Unies en matière de viabilité environnementale et sociale

34. En prévision de la mise en œuvre du cadre de l'OIT pour la viabilité environnementale et sociale, le Comité de la durabilité environnementale de l'OIT a mis au point et testé une liste de contrôle pour la détection des risques environnementaux et sociaux, et rédigé à l'intention du personnel une note d'orientation sur la prise en compte de la durabilité et des risques environnementaux et sociaux dans la conception des projets. Le Bureau a également publié des lignes directrices concernant les garanties environnementales et sociales applicables aux projets ayant vocation à promouvoir les investissements à haute intensité de main d'œuvre²⁴. Ces premières mesures jettent les bases d'un cadre institutionnel sur la viabilité environnementale et sociale à l'échelle du Bureau, cadre qui devrait garantir une prise en compte plus systématique de la durabilité environnementale et sociale, y compris l'intégration de mesures de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, dans la

²³ OIT, *Independent High-Level Evaluation of ILO's COVID-19 Response 2020-22*, 2022.

²⁴ OIT, *Employment-Intensive Investment Programme (EIIP): Environmental and Social Safeguards Guidelines*, 2022.

conception, la mise en œuvre et le suivi des activités de l'OIT financées par le budget ordinaire ou les contributions volontaires, ainsi que dans la gestion des risques associés à ces activités.

Amélioration de la communication sur l'avantage comparatif de l'OIT

35. Les produits et les méthodes de communication développés par le Bureau ont rehaussé la visibilité des résultats de l'action menée par l'Organisation et de leur impact sur la vie des individus (voir également la section III.3 ci-dessus). L'équipe globale de communication de l'OIT œuvre au renforcement de la collaboration et de l'apprentissage entre les régions. L'argumentaire de l'OIT en faveur de l'investissement dans le travail décent doit encore être étoffé pour soutenir les activités de partenariat et de sensibilisation, notamment en lien avec la Coalition mondiale pour la justice sociale. Les travaux visant à améliorer la méthode de chiffrage des coûts des services de l'OIT sont en bonne voie et aideront à mieux faire valoir l'avantage comparatif de l'Organisation.

► IV. Prochaines étapes

36. La prochaine étape de la mise en œuvre donnera plus de résultats concrets grâce à une utilisation plus systématique des outils et des méthodes élaborés lors de l'étape précédente ainsi qu'à l'accélération des progrès dans les domaines mis en avant dans le présent document.
37. La nouvelle structure organisationnelle actuellement mise en place par le Directeur général favorisera le développement et la cohésion des relations extérieures, des partenariats et de la communication, ainsi qu'une collaboration plus dynamique, fondée sur le principe «Une seule OIT», au niveau des quatre pôles ainsi qu'entre les régions et le siège. En outre, le renforcement de la présence de l'OIT dans les pays améliorera les services fournis aux mandants, services au sein desquels les partenariats et la coopération pour le développement occuperont une place centrale.

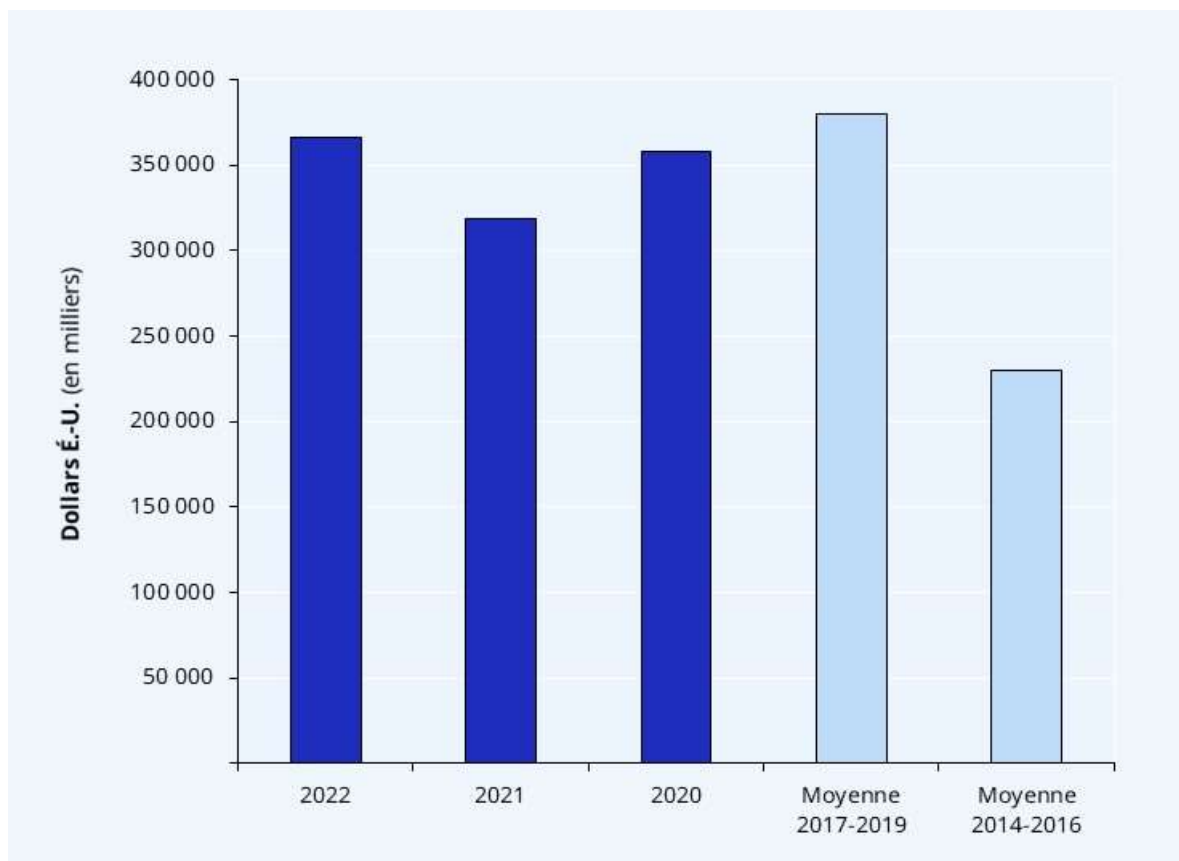
► Projet de décision

38. **Le Conseil d'administration prend note de l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025) et du plan de mise en œuvre qui l'accompagne (document GB.347/POL/3), et demande au Directeur général de tenir compte de ses orientations lors de la prochaine phase de mise en œuvre de la stratégie et du plan y relatif.**

▶ Annexe

Aperçu général des financements volontaires ¹

▶ Figure 1. Financements extrabudgétaires approuvés au titre de la coopération pour le développement, 2014-2022 *



* Il s'agit des nouveaux financements mobilisés au cours de l'année où le partenaire de financement concerné a signé un accord.

¹ Les données pour 2022 sont des données préliminaires établies au 17 janvier 2023.

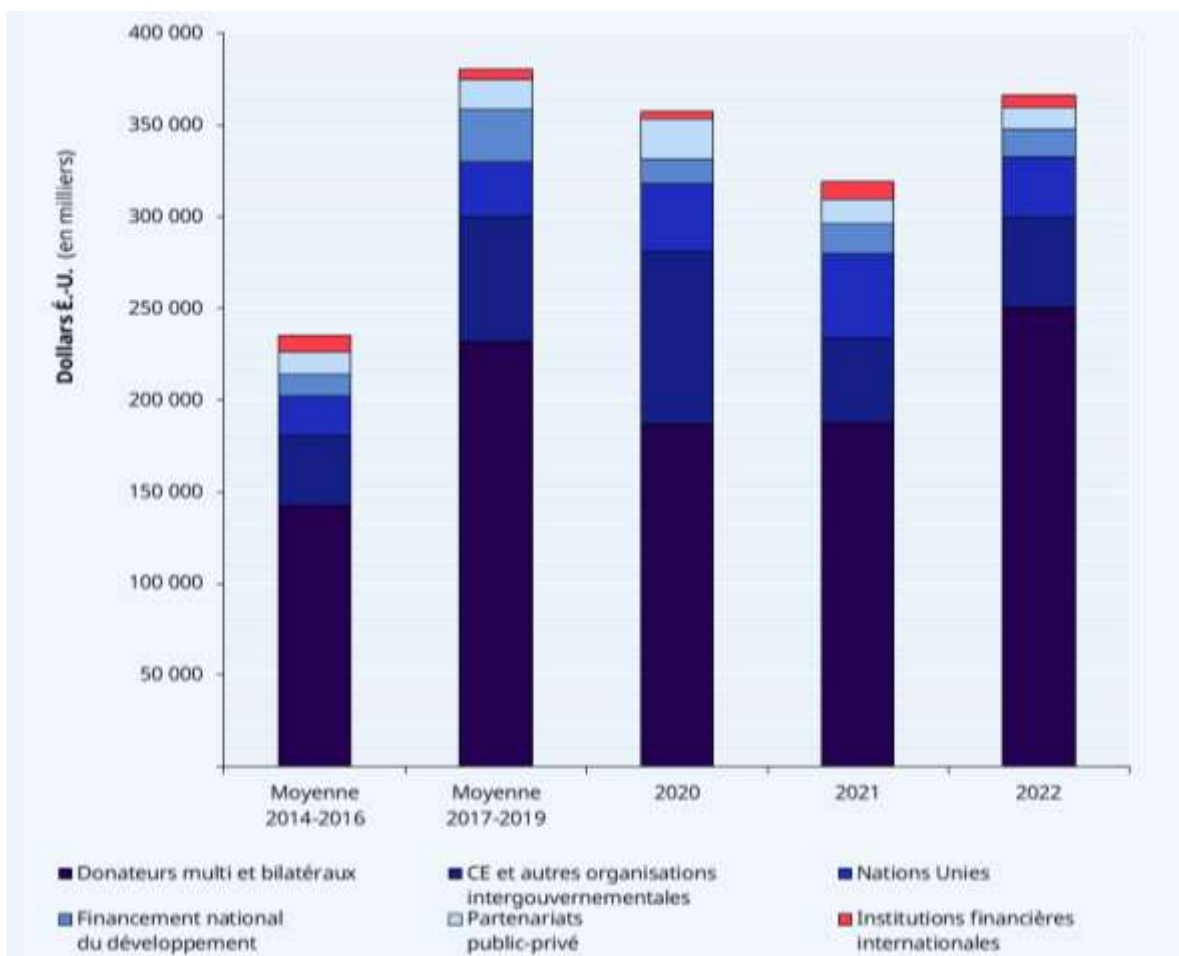
► **Partenaires de financement, classés en fonction du montant de leurs contributions volontaires respectives (contributions extrabudgétaires au titre de la coopération pour le développement et Compte supplémentaire du budget ordinaire), 2020-2022**

Partenaire de financement	Total des contributions volontaires, 2020-2022 (en milliers de dollars É.-U.)
Commission européenne (CE)	184 077
États-Unis	132 052
Nations Unies	116 297
Allemagne	114 929
Pays-Bas	59 785
Norvège	55 684
Suisse	52 116
Suède	51 929
Acteurs privés/non étatiques	49 554
Financement national du développement *	42 568
Japon	37 922
Canada	28 790
Institutions financières internationales (IFI)	20 554
Belgique (y compris la Flandre)	20 212
République de Corée	17 897
Danemark	17 410
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13 980
Australie	11 964
France	11 014
Italie	7 957
Luxembourg	6 209
Brésil	6 137
Irlande	5 278
Nouvelle-Zélande	5 200
Autres organisations intergouvernementales	5 009
Multiples (contributions à des fonds communs émanant de partenaires multi et bilatéraux)	3 863
Espagne	3 650
Finlande	3 233

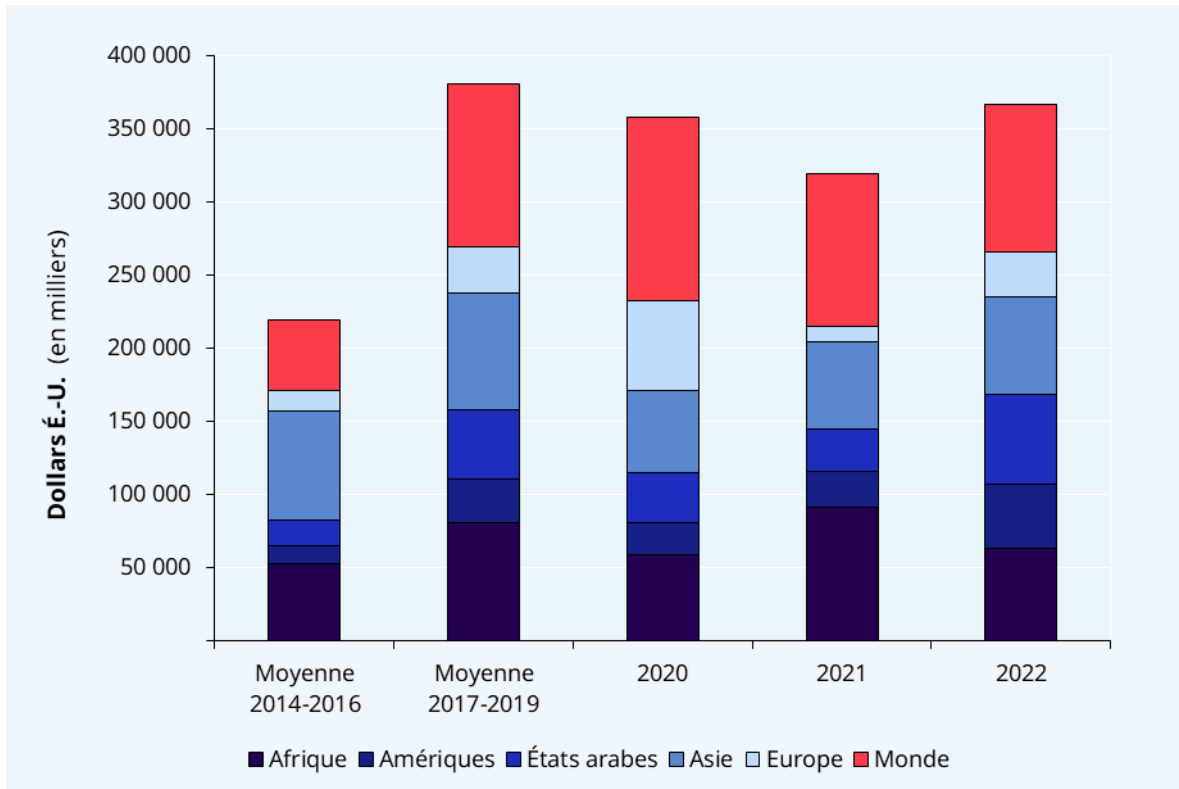
Partenaire de financement	Total des contributions volontaires, 2020-2022 (en milliers de dollars É.-U.)
Chine	3 000
Portugal	2 872
Autriche	2 115
Koweït	1 000
Panama	981
Tchéquie	89

* Il s'agit des contributions aux fonds d'affectation spéciale nationaux.

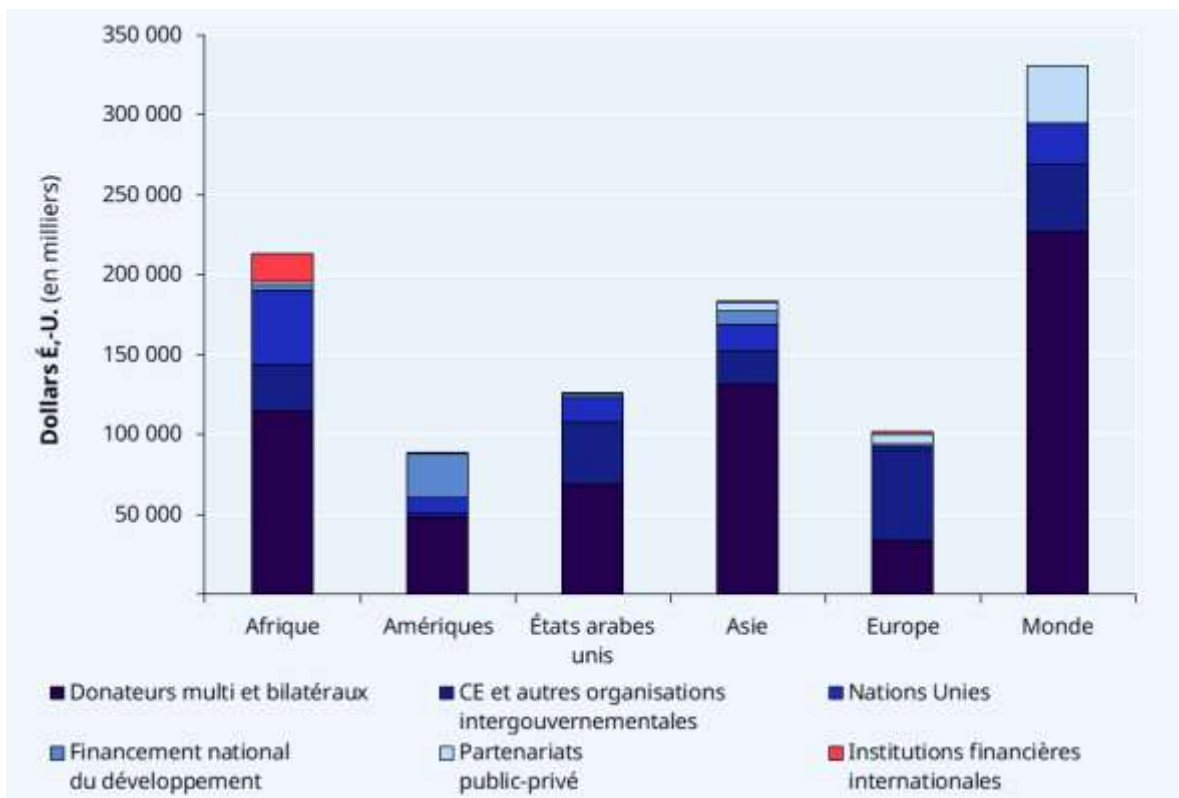
► **Figure 2. Financements extrabudgétaires approuvés au titre de la coopération pour le développement, par source, 2014-2022**



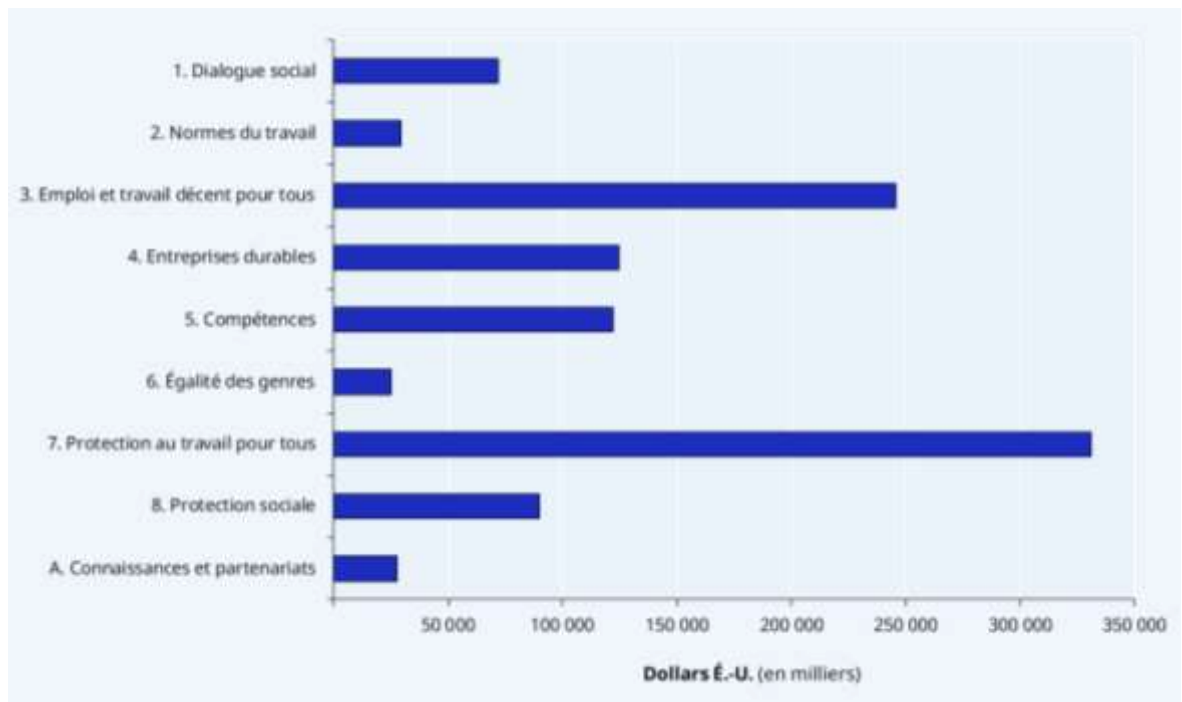
► **Figure 3. Financements extrabudgétaires approuvés au titre de la coopération pour le développement, par région, 2014-2022**



► **Figure 4. Financements extrabudgétaires approuvés au titre de la coopération pour le développement, par région et par source, 2020-2022**



► **Figure 5. Dépenses totales financées par les contributions volontaires (financements extrabudgétaires au titre de la coopération pour le développement et Compte supplémentaire du budget ordinaire), par résultat du programme et budget, 2020-2022**



Pour de plus amples renseignements sur le portefeuille de financements volontaires de l'OIT, consulter le [tableau de bord de la coopération pour le développement](#) et la [page web du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs](#).